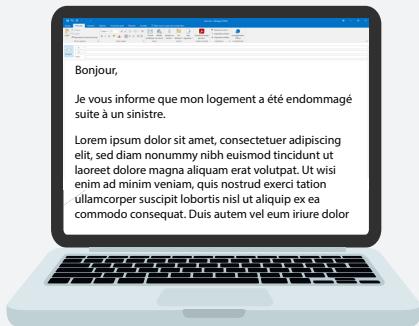


Quelles démarches entreprendre suite à un sinistre ?

# VOTRE LOGEMENT OU VOS BIENS<sup>1</sup> ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS PAR UN DÉGÂT DES EAUX

- 1 Prévenir Haute-Savoie HABITAT et décrire au mieux les circonstances du sinistre.



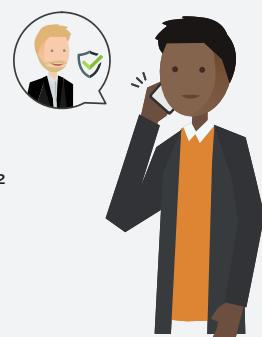
- 2 Transmettre des photos des dégradations à Haute-Savoie HABITAT



- 3 Remplir un constat de dégâts des eaux avec Haute-Savoie HABITAT ou votre voisin selon l'origine du sinistre



- 4 Déclarer le sinistre auprès de votre assureur. Il mandatera un expert qui chiffrera tous les dommages<sup>2</sup>



<sup>1</sup> Il peut aussi s'agir de votre garage ou de votre cave ou de tout bien que vous louez à Haute-Savoie HABITAT

<sup>2</sup> Si vous rencontrez des difficultés avec votre assureur, n'hésitez pas à nous contacter

